

Direction de la Modernisation de la Gestion des  
Ressources Humaines  
Service des personnels BIATSS  
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :  
Isabelle BAPTISTA

Laetitia ATTAMNA  
David MARTORELL  
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01. 95 / 01.98  
[dmgrh-biatss-ta@univ-lorraine.fr](mailto:dmgrh-biatss-ta@univ-lorraine.fr)

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de collegiums  
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles scientifiques  
Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes de formation  
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoires de recherche  
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles de compétences et  
de services  
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions centrales  
Monsieur l'Agent Comptable

**Objet : Campagne 2025 de promotion par tableau d'avancement des personnels ITRF des catégories A et B**

**Réf : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels, révisées**

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement de grade des personnels ITRF des catégories A et B, au titre de l'année 2025.

Les candidatures au tableau d'avancement seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG de l'établissement, avant d'être examinées par le Ministère.

A cet effet, notre université propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques et des personnels. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle, du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis au personnel candidat et devra obligatoirement faire figurer la mention de l'avis concerté de la direction de la structure.

Si l'un de vos personnels ne souhaite pas candidater, **il n'a plus à le formuler.**

Pour en savoir plus sur les modalités de promotions, je vous invite à consulter le webinaire « promotion » disponible sur l'ENT, rubrique « ULTV ».

Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos candidats et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe\_UL\_1d) et du délai de transmission.

La Direction de la Modernisation de la Gestion des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.